

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

**- Demande d'autorisation environnementale pour l'autorisation d'exploitation
d'une carrière de matériaux alluvionnaires siliceux
au lieu-dit « Razac » sur la commune de THIVIERS
présentée par la SAS IMERYS CERAMICS FRANCE**

**- Déclaration de projet par la Communauté de Communes Périgord-Limousin (CCPL)
valant mise en compatibilité du PLU de la commune de THIVIERS**

Par arrêté n° BE-2024-05-05 du 30 mai 2024, une enquête publique unique est organisée sur le projet susvisé, sur une durée de 31 jours du **lundi 24 juin 2024 à 9 heures au mercredi 24 juillet 2024 à 17 heures**.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de THIVIERS (24800), 44 Rue du Général Lamy.

Le tribunal administratif de Bordeaux a désigné Mme Françoise GY-GAUTHIER en qualité de commissaire enquêtrice et M. Paul JEREMIE en qualité de commissaire enquêteur suppléant qui n'interviendra qu'en cas de remplacement.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance des dossiers d'enquête dans les conditions suivantes :

- **sur support papier** à la mairie de THIVIERS (24800), 44 Rue du Général Lamy aux heures d'ouverture de la mairie soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.
- **sur un poste informatique** mis à disposition en accès libre aux heures d'ouverture de la mairie.
- **sur le site internet des services de l'État en Dordogne** à l'adresse suivante www.dordogne.gouv.fr, rubrique Politiques publiques / Environnement : Eau, Biodiversité, Risques / Participation du public / Enquêtes publiques.

Les dossiers d'enquête publique sont communicables à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commissaire enquêtrice, tenu à sa disposition, aux heures d'ouverture de la mairie de THIVIERS.
- par voie postale à la mairie du siège de l'enquête : 44 Rue du Général Lamy - 24800 THIVIERS, à l'attention de Mme la commissaire enquêtrice.

Les observations transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par la commissaire enquêtrice sont consultables au siège de l'enquête.

- par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-ep2024-thiviers@dordogne.gouv.fr

Les observations transmises par voie électronique sont consultables dans les meilleurs délais sur le site internet susmentionné.

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public en mairie de THIVIERS pour recevoir ses observations écrites et orales les jours et horaires suivants :

Dates	Horaires
lundi 24 juin 2024	9h00-12h00
vendredi 5 juillet 2024	14h00-17h00
mercredi 10 juillet 2024	14h00-17h00
jeudi 18 juillet 2024	9h00-12h00
mercredi 24 juillet 2024	14h00-17h00

Toute information technique peut être demandée :

- sur la demande d'autorisation environnementale, auprès :

- de l'unité bi-départementale de la Dordogne et du Lot-et-Garonne de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle-Aquitaine (DREAL N-A) - Cité administrative, Bâtiment A, 24016 PERIGUEUX CEDEX - Tél : 05.53.02.65.80 - email : ud-24.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr
- de la SAS IMERYS CERAMICS FRANCE auprès de M. Philippe d'AGIER de RUFOSSE, directeur technique - Tél : 06.75.69.75.92 - email : philippe.dagier@imerys.com

- sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, auprès :

- de la communauté de communes Périgord - Limousin (CCPL), et plus spécifiquement auprès de Mme Karine POUYADOU, responsable Pôle aménagement - Tél : 05.53.62.28.22
email : karine.pouyadou@perigord-limousin.fr

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public, en mairie de THIVIERS, siège de l'enquête et sur le site internet des services de l'État en Dordogne, à l'adresse suivante : www.dordogne.gouv.fr pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de cette procédure, le préfet de la Dordogne est compétent pour statuer sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la SAS IMERYS CERAMICS FRANCE et la communauté de communes Périgord - Limousin (CCPL) se prononcera sur l'intérêt général de l'opération par une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de THIVIERS.